

Compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2015

Présidence de Monsieur Sylvain Carlucci, Maire.

Conseillers présents: Carolyn Béchet, Patricia Coizé, Sandrine Lemaître, Odile Jude, Fabrice Bordeau, Laurent Butteau, Sylvain Carlucci, Michel Crespin, Jean-Claude Rolland, Bernard Zeiger.

Absent excusé : Alain Lachaise, pouvoir donné à Sylvain Carlucci.

Ordre du jour

- I. **Projet « Clos Saint Hubert » : autorisation de souscrire une ligne de trésorerie.**
- II. **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).**
- III. **Demande de subvention de l'école privée de Magny en Vexin.**
- IV. **Questions diverses .**

I. Projet « Clos Saint Hubert » :

Après un exposé de M. le Maire sur l'évolution du dossier (avis très favorable de la commission des sites en Préfecture), le permis d'aménager doit être signé très prochainement. Nous pourrons alors prendre rendez-vous chez le notaire pour conclure la vente du terrain de Mme Solliez (coût 530 000€ frais de notaire inclus).

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de souscrire une ligne de trésorerie relative à l'achat du terrain et son aménagement ce qui correspond à un emprunt de 700 000€ auprès de la Caisse d'Epargne. La somme de 530 000€ sera débloquée pour le rendez-vous chez le notaire. Le reste sera consacré à la viabilisation des terrains (coût approximatif 170 000€).

Vote

Le conseil vote à l'unanimité pour autoriser l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

M. le Maire précise que si nous avons laissé ce projet immobilier à un promoteur nous en aurions perdu la maîtrise. Notre démarche permet de suivre complètement la réalisation du futur quartier.

II. Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) :

L'agence de l'Eau Seine Normandie a demandé à la mairie de fournir un plan du réseau complet d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales. La réalisation de ce plan sera exécutée par un géomètre et son financement sera pris en charge à 80% par l'agence de l'Eau Seine Normandie.

Vote

Le conseil vote à l'unanimité pour la réalisation de ce SDA.

III. Demande de subvention de l'école privée de Magny en Vexin:

Des enfants de Brignancourt sont inscrits à l'école Marie-Thérèse de Magny en Vexin. Cette école demande une participation communale aux frais de scolarité.

La commune finance l'école publique Santeuil/Brignancourt, le choix du privé est une décision des parents.

Vote

Le conseil vote à l'unanimité le refus de subventionner cette école.

IV. Questions diverses :

- Columbarium :

Un dossier est en cours d'instruction et sera prochainement déposé auprès du PNR pour l'obtention d'une subvention. La réalisation du columbarium entraînera une dépense inférieure à 10 000€, des devis ont été effectués.

A l'unanimité le conseil approuve la réalisation de ce projet.

- Le bol :

Le skate park et plus particulièrement le bol attire des jeunes du village et surtout de l'extérieur. Le voisinage immédiat se plaint de désagréments (tags multiples, altercations, propos bruyants et grossiers). Cette installation n'étant plus aux normes de sécurité, le conseil municipal réfléchit à sa fermeture.

- Aire de jeux :

La commission des travaux étudie de près les règles de sécurité relatives aux aires de jeux pour les petits. Par ailleurs il est proposé d'installer une petite cabane et un ensemble balançoire-toboggan pour les petits et un nouveau banc pour les parents.

- Usine Raclot :

M. le Maire nous informe que M. De Bruille souhaite agrandir et étendre son activité. Ce projet est irréalisable au regard du PLU.

- Halte randonneurs :

Michel Crespin nous précise que l'aménagement de la halte (table et bancs) est à peu près terminé. La commune organise le dimanche 30 août une manifestation « piquenique » pour les Brignancourtois.

- Toit de l'église :

Une entreprise procédera prochainement au nettoyage des parties saines du toit : suppression des mousses et autres végétations qui se sont développées sur la toiture.